

LE DISPOSITIF D'URGENCE

1. Contact téléphonique immédiat pour organiser un soutien et gérer la crise avec vous.
2. Intervention de 2 à 10 jours après évènement sur les lieux de l'accident, *dans une salle calme prévue à cet effet.* Debriefing avec les salariés impliqués et volontaires (témoins directs et indirects).
3. Suivi 1 semaine après débriefing *dans une salle calme prévue à cet effet.* Permanence pour revoir les salariés vus en débriefing, à leur demande.
4. Bilan 1 mois après évènement avec l'encadrement et/ou la direction.

PRECAUTION

L'écoute ne doit en aucun cas être imposée aux salariés.

Choqués, ils peuvent être indécis, recommandez-leur fortement.

DISPOSITIF D'URGENCE PSYCHOLOGIQUE

A contacter dès l'évènement grave:

02 35 71 85 90

Dr Line BOUCHER, Médecin du travail

Audrey BALE, psychologue du travail

Samira LEFORT, infirmière santé au travail

*Une équipe pour vous aider à
organiser sur place votre dispositif
d'urgence*



93, Route de Darnétal
76011 ROUEN Cedex
Tel : 02 35 71 85 90

Dispositif réservé aux entreprises adhérentes à
Santé BTP Rouen.

Intervention en Haute Normandie et
départements limitrophes.



DISPOSITIF D'URGENCE PSYCHOLOGIQUE

Evènement grave sur le lieu de travail :

ACCIDENT MATÉRIEL

AGRESSION PHYSIQUE

ACCIDENT MORTEL

SUICIDE ou

TENTATIVE DE SUICIDE

La clef, c'est d'en parler

ORGANISATION RECOMMANDÉE POUR L'ENTREPRISE

ACTIONS LE JOUR MÊME

DANS LES MINUTES . . .

→ Appelez le Sauveteur Secouriste du Travail



→ Faites alerter le SAMU ou les pompiers
Guidez les secours



→ Alertez l'encadrement de proximité et le chef d'entreprise

Arrêtez le chantier

Eloignez le personnel de la zone d'accident



Sécurisez les lieux, rassurez le personnel

→ Organisez une zone de rassemblement et d'écoute pour tous les salariés impliqués.

Zone calme, avec réconfort (café, ...).

Favorisez les échanges.

Ecoutez sans juger.



→ Prévenir le Service de Santé au Travail pour conseils



DANS LES HEURES . . .

→ Ramener au calme le collectif rassemblé. Expliquer l'évènement de manière factuelle. Reconnaître la gravité de l'évènement.



→ Informer des démarches judiciaires à suivre, les accompagner si interrogatoire. S'engager à informer ses salariés des suites de l'enquête.

→ Leur proposer un soutien psychologique par leur service de santé au travail (Santé BTP).



→ Proposer aux salariés de rentrer chez eux s'ils le souhaitent. Ne laissez pas les témoins directs rentrer seuls.

→ Prévenir la famille des victimes et proposer-leur un soutien dans les démarches.

TEMOINS

Symptômes possibles:

Évitement du lieu de l'accident, accident revécu en boucle sous forme d'images/rêves/pensées, troubles du sommeil, irritabilité, trouble de la concentration, confusion, baisse de motivation...

Signes de malaise au travail:

Comportement/attitude inhabituels, erreurs, lenteurs au travail, visage fatigué, agressivité.

↳ Si présence de ces signes: proposez un arrêt de travail et un soutien psychologique.

ACTION LES JOURS SUIVANTS

→ Organisez un CHSCT extraordinaire.

→ Déclarez l'AT (48h) à la CPAM, qui signe la reconnaissance du choc.

→ Gardez contact avec les salariés impliqués en arrêt de travail. Organisez une visite de reprise avec le médecin du travail quelque soit le temps de l'arrêt.



→ Gérez les médias: préparez un communiqué de presse, le cas échéant.

A RETENIR

Organiser un état de veille concernant la santé psychologique des salariés impliqués, sans oublier:

les SST et l'encadrement.

Inciter les salariés présentant un comportement inhabituel, un mal être, à consulter leur médecin traitant.

Ne pas se fier aux apparences: **un salarié peut souffrir en silence !**

Garder contact avec la famille des victimes au fil de l'enquête.

Le dispositif d'urgence psychologique Santé BTP vous guide dans votre organisation